

CASTERA-VERDUZAN

Bulletin Municipal

N° 20...00



castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS

LE MOT DU MAIRE

Castéroises, Castérois,

En ce début d'année 2000 permettez-moi de vous présenter mes meilleurs voeux, voeux de santé, de bonheur et de réussite à tous. J'aurai une pensée plus particulière pour les malades et les personnes seules, que cette nouvelle année leur apporte réconfort et solidarité. Solidarité également envers tous ceux qui ont souffert des violentes bourrasques de fin d'année ou qui luttent contre les conséquences de la marée noire.

Ce mot du maire est traditionnellement l'occasion de faire le point sur les projets en cours, projets qui devraient prendre forme dans le courant de l'année.

Les travaux des thermes avancent comme prévu et seront terminés dans deux mois avec une ouverture envisagée au printemps. La date précise sera fixée en fonction des autorisations administratives d'exploitation des eaux. Les établissements thermaux de Castéra et de Lectoure fonctionneront selon le mode d'une régie départementale pour une période transitoire de quelques années avant mise en place d'une gestion privée de structure plus souple. Le directeur commun aux deux stations est nommé depuis début janvier. Il s'agit de Monsieur Daniel BOUDOT.

La réfection du Musée Lannelongue est en cours. Trois millions de francs d'investissement seront réalisés par la Société Vikings avant une éventuelle autorisation d'exploitation des jeux. Je défendrai personnellement dans quelques jours ce dossier lors de son premier passage à la Commission des Jeux au Ministère de l'Intérieur.

L'exploitation du laboratoire ODOT a été retardée suite à des problèmes d'appels d'offres (infructueux). Les travaux devraient commencer dans quelques semaines pour une durée de 6 à 8 mois.

La réussite de ces investissements nécessite un travail de communication important et bien ciblé motivant une étude sur le positionnement et l'image de Castéra. Vous avez pu découvrir les résultats lors de la réunion d'information de décembre avec comme vecteur commun de cette communication le symbole du sourire..

D'autres projets me tiennent à coeur cette année. Outre le lancement d'un nouveau lotissement en collaboration avec le Toit Familial, la mise aux normes de sécurité de la Mairie est devenue incontournable (en particulier pour la salle de réunions à l'étage). Nous profiterons de ces travaux pour embellir les façades en remplaçant les rideaux de fer par des baies vitrées et aménager l'actuelle halle en une salle conviviale avec bar et office (pour traiteur) pour les associations.

Une solution doit être également trouvée pour améliorer notre sécurité et celle de nos enfants dans la traversée du village. Nous avons demandé au Département et à la Direction Départementale de l'Équipement de nous proposer avant l'été, dans le cadre de la réfection de la chaussée, la mise en place de structures permettant un important ralentissement des véhicules aux entrées de l'agglomération.

Les travaux qui seront réalisés en 2000, dernière année du siècle, changeront certainement l'aspect de Castéra mais ne doivent pas nous faire perdre notre identité. Ils imposeront sûrement des contraintes dans notre vie de tous les jours. Nous nous excusons pour ces désagréments que nous essaierons de limiter le plus possible.

Meilleurs voeux à tous et plus particulièrement à notre village de Castéra-Verduzan.

Pierre ESPIET

ETAT CIVIL de L'ANNEE 1999

NAISSANCES

Margaux, Anaïs BUFFO, le 31/08/1999
Paolo, Hugo CHARLES le 26/06/1999
Anthony, Carel LAGARDE le 13/10/1999
Samuel, Killian LAURENT le 24/10/1999
Emilie, Noémie, Elisa LOCHOUARN le 11/01/1999
Léa LONGAS le 30/09/1999
Elia, Samia OTHMAN le 16/05/1999
Manon, Françoise, Adrienne ZUMALACARREGUI le 05/05/1999

MARIAGES

Philippe BOTTEGA et Sandra SIMOS RODRIGUES le 07/08/1999
Sébastien LAGARDE et Everdina VAN DER KOLK le 22/05/1999
Emmanuel SAUZAY et Véronique SOUBAIGNÉ le 09/10/1999

DECES

Berthe BERGOUGNON, veuve BRETON LE 18/02/1999
Fernand, Maurice CEZERAC, le 24/08/1999 à ROZES
Agnès BARO, veuve CEZERAC le 24/08/1999 à AUCH
Ginette MORICEAU, épouse COULON le 03/01/1999
Lucien de PRADA le 11/01/1999
Angèle SOUBDE, veuve FOSSAT le 13/08/1999
Germaine LASSERRE, épouse LECLERE le 09/06/1999
Jean SAINT-PIERRE le 08/02/1999
Gaston SALESSE le 01/06/1999
Denise BORIE, veuve SERVAT le 24/06/1999

INFOS...INFOS...INFOS....

SERVICE DES EAUX

Numéros d'appel d'urgence en cas de problème sur le réseau d'alimentation d'eau :

☞ **MAIRIE : 05 62 68 13 11**

du lundi au vendredi : 08 30/12 h 30 - 14 h / 17 h 30

☞ **ATELIERS MUNICIPAUX / 05 62 68 11 28 ou 06 82 88 30 76**

tous les jours après 17 h 00 - samedis, dimanches et jours fériés

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

☞ Mardi et vendredi du 15 septembre au 15 juin

Il est rappelé aux usagers que les verres doivent être déposés uniquement dans les conteneurs réservés à cet effet et non à côté.

COLLECTE DES MONSTRES MENAGERS

☞ Inscription à la Mairie

LOTISSEMENT

☞ Trois lots sont encore disponibles au prix de 90 FTTC le m². Réservations et renseignements à la Mairie

COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 1999

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq,
MM. Cominotti, Gauthier, Moure, Philip et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Agras, Garcia, et Vervin

Absent : M. Marès

I - ASSOCIATION PAYS VAL de BAÏSE

M. le Maire fait part d'un courrier de l'Association Pays Val de Baïse concernant une étude du plan de paysage de la vallée de la Baïse. Ce projet est prévu dans le cadre du programme LEADER II de Val de Baïse-Armagnac. Il renforcera l'identité de la Baïse.

Le Plan de financement de l'étude est le suivant :

- Conseil Général : 20%	50 000 F
- Conseil Régional : 30%	75 000 F
- Communes 5%	12 500 F
- Laeder II : 45%	112 500 F
- Total 100%	250 000 F

Les communes riveraines de la Baïse sont sollicitées pour participer au financement de l'étude à hauteur de 1F/habitant.

Décision prise à l'unanimité pour la réalisation de cette étude et la participation financière de la commune à hauteur de 806 F

II - MODALITES D'ETABLISSEMENTS DES BASES D'IMPOSITION

Comme chaque année les communes doivent délibérer sur les modalités d'établissement des bases d'imposition si elles souhaitent apporter des modifications. M. le maire précise qu'il n'y a pas de taxe professionnelle pour les loueurs de meublés.

Il est décidé de maintenir les mêmes bases d'imposition.

III - CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire fait part de la démission de Mme Paillarès de la régie de la cantine ainsi que de son souhait de ne plus assurer la surveillance de la cantine.

Il propose que l'encaissement des repas se fasse directement à la Mairie et qu'il y a donc lieu de nommer un nouveau régisseur. Il signale d'ailleurs que le Percepteur serait plus favorable à cette solution.

La cantinière assurerait la commande et les achats des produits pour la cantine, le CLAE pourrait surveiller les enfants pendant les deux services (80 à 100 enfants). La secrétaire de Mairie serait nommée régisseur de la cantine.

Une partie de l'indemnité que percevait Mme Paillarès pourrait être versée sous forme de subvention au CLAE.

Avis favorable à l'unanimité pour ces propositions.

IV - CAUTION SOCIETE HIPPIQUE

La société hippique devant emprunter 250 000 F, il est demandé à la Mairie de se porter caution à hauteur de 180 000 F correspondant à un emprunt qui vient de se terminer.

Accord à l'unanimité.

V - ADMISSION EN NON VALEUR

Par suite de la liquidation judiciaire du commerce de M. Rinaldi, la facture d'eau d'un montant de 2 091,27 F doit être admise en non valeur.

Accepté à l'unanimité.

VI - ACQUISITION DE MATERIEL

1) - *Les panneaux de mini-basket* n'étant pas aux normes, il a été demandé des devis pour l'acquisition de nouveaux panneaux agréés.

- HUGON SPORT: devis de 9 200 FTTC

- GES : devis de 15 533,28 FTTC.

Le premier devis est retenu à condition que le matériel soit bien agréé.

2) - *Matériel cantine* : Le fourneau est à changer et les tables doivent être remplacées par des tables en inox pour répondre aux normes d'hygiène. Les devis proposés pour le fourneau avec plaques coup de feux sont de l'ordre de 15 000F HT, les tables en inox de 2 680 FHT.

3) - *travaux toiture* : en bordure de la salle de jeux de la maternelle. un devis de 6 646,25 F TTC a été établi par l'entreprise Devos. Accepté.

4) - *Peinture dans une salle de classe* : ces travaux seront réalisés courant août (devis de l'ordre de 20 000 F).

5) - *Electricité du préau* : l'installation sous le préaux et dans les sanitaires n'étant pas aux normes, les travaux nécessaires ont été réalisés.

6) - *Débroussailleuse* : le refroidisseur est à changer : deux devis sont proposés : 8 500 F pour un neuf ou 4 000 F pour un d'occasion. Il est décidé à l'unanimité d'en acheter un neuf.

7) - *Véhicule de la commune* : la Fiat Fiorino achetée il y a 3 ans pour 8 000 F est hors d'usage. M. le Maire propose le financement de l'acquisition d'un nouveau véhicule sur le budget de l'eau par un emprunt à court terme. La commission décidera en ce qui concerne le véhicule proprement dit (acquisition d'un véhicule d'occasion ou d'un véhicule neuf).

Le Conseil donne son accord pour un emprunt à court terme et charge la commission d'effectuer l'achat.

VII - VIREMENT DE CREDIT

Pour payer le solde d'une facture EDF à l'Etablissement Thermal il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit en augmentant le compte 6061 de 3 000F qui sera compensé par une subvention de la commune du même montant.

VIII - BASE DE LOISIRS

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée de l'embauche d'un BNSSA, J.M. Charles pour seconder le MNS.

Des cartes d'entrées gratuites à la base ont été distribuées à tous les enfants scolarisés à Castéra. Des bons pour une entrée gratuite ont été adressés aux enfants des écoles de Valence, Jégun, Ordan-Larroque, Beaucaire et Roques.

Florent Cugini a repris les animations de la base. Une location de 1000 F pour mise à disposition du matériel lui est demandée.

L'analyse de l'eau de baignade est de très bonne qualité bactériologique, la turbidité est passée de 40 cm à 1,30 M. Le point sera fait en fin de saison.

IX - EMPLOI-JEUNE

Ludovic Devalle a été embauché dans le cadre de l'emploi jeune (emploi axé sur l'environnement et le fleurissement). Il doit faire une formation complémentaire.

x - QUESTIONS DIVERSES

- Pétition de l'Equipement : modèle de lettre adressée au Premier Ministre.

- M. Moure s'inquiète de l'état de la route de Saint-Puy (route départementale). M. Bastita précise que son entretien est du ressort de l'Equipement et qu'à ce jour les travaux sont réalisés. M Philip demande s'il ne serait pas judicieux de mettre un stop au bout de la route neuve (promenade de l'Auloue). Ce carrefour sera aménagé au moment de la construction du laboratoire Soludia.

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 1999

Etaient présents: MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., MM. Cominotti, Gauthier, Moure, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM Nef, Marès, Philip et Mme Hygonnenq

1 - MISE EN RESEAU INFORMATIQUE DES OFFICES DE TOURISME

M. le Maire expose le projet de mise en réseau informatique des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative du Val de Baïse-Armagnac. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme LAEDER II de Val de Baïse-Armagnac. Il contribue à améliorer la gestion de l'information entre les Offices de Tourisme et les Syndicats d'Initiative. Il favorise une meilleure diffusion de cette information auprès des touristes.

M. le Maire rappelle qu'une subvention de fonctionnement de 100 000 F est versée à l'Office de Tourisme et que sur cette somme 1050 F seront consacrés à la formation des agents d'accueil dans le cadre de ce programme.

Un avis favorable est donné pour autoriser l'office de Tourisme à utiliser ces crédits dans le cadre du programme Laeder II et à verser cette somme de 1050 F à la chambre d'Agriculture chargée de cette formation

Par suite d'une panne de courant et l'ordre du jour n'étant pas épuisé, M. le Maire propose de reporter cette réunion à la semaine suivante.

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 1999

Etaient présents : MM.. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J. Nef, MM. Cominotti, Gauthier, Moure, Philip, Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Marès et Vervin

Absente : Mme Hygonnenq.

1- CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE :

M. Zumalacarregui J. F. ayant satisfait au concours interne d'Agent Technique, M. le Maire propose de créer un poste d'agent technique à compter du 1er novembre 1999 et de le nommer sur cet emploi.

Accord à l'unanimité

2 - CONSTRUCTION D'UN POSTE de TRANSFORMATION EDF

Le syndicat d'Electrification envisage la construction d'un poste de transformation EDF rue des Ecoles sur une parcelle appartenant à la commune.

Après discussion et bien qu'un problème d'esthétique apparaisse, un avis favorable est donné par 9 voix pour - 3 abstentions et une contre.

3 - ETUDE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement il s'avère que des travaux supplémentaires seront nécessaires pour environ 25 000 F. *Avis favorable*

4 - INTEMPERIES

A la suite des violents orages qui se sont abattus sur la commune les 31 juillet et 7 août derniers un devis pour les travaux consécutifs à ces dommages a été demandé à la D.D.E., travaux qui se montent à 43 445 F HT. Parallèlement une demande de subvention exceptionnelle est demandée au Conseil Général à hauteur de 30 %.

Les chemins qui ont subi les dommages sont : la Claverie - Guillaumas - Guillondeau - Sonnard et Peyrouau

5 - IMPLANTATION DE PANNEAUX AU HITTON

M. le Maire rappelle qu'une pétition avait été déposée par les riverains du hameau du "Hitton" pour demander la réglementation de la traversée de ce hameau, les voitures roulant à une vitesse excessive à cet endroit-là.

Le département a pris un arrêté limitant la vitesse à 70km/heure dans la traversée de ce lieu-dit et la municipalité prend en charge l'acquisition des 4 panneaux pour un montant de 3 200 F. environ.

6 - CLASSEMENT RUE DES FONTAINES

La rue des Fontaines, déjà dans le domaine communal mais incluse dans la parcelle des Thermes, est séparée de celle-ci et vient d'être matérialisée par une référence cadastrale "AX 494 au Bourg". M. le Maire propose de l'incorporer dans le domaine public. Accord à l'unanimité.

7 - VIREMENT DE CREDIT BUDGET BASE DE LOISIRS

Il manque des crédits sur la ligne budgétaire de la base de loisirs, pour la rémunération du personnel. M. le Maire propose d'effectuer un virement interne en diminuant le chapitre 60 de 16 000 F et augmentant du même montant le chapitre 64. Accord à l'unanimité.

8 - REINTEGRATION ET TEMPS PARTIEL

M. Cugini demande sa réintégration anticipée à la Mairie avec possibilité de travailler à temps partiel.

Accord à l'unanimité à compter du 1er décembre pour sa réintégration et possibilité de travail à temps partiel pour l'ensemble des agents, sous réserve des nécessités du service, pour une durée de service égale à 60%.

9 - FACTURE GERS SENSATION

D'autre part, M. Cugini (Gers Sensation) a fait parvenir à la Mairie une facture de 1 012,50 F pour prestations de services à la Base de Loisirs.

Ce procédé a été jugé peu "délicat" par l'ensemble du Conseil Municipal, il est toutefois décidé de lui régler cette prestation.

10 - COMMISSIONS :

*** Ecole :** le rapporteur fait état des travaux d'entretien et de réparation effectués :

- toiture école maternelle (salle de jeux) refaite (côté sud-est)
- nous du préau et arbalétrier consolidé
- petits travaux salle de jeux
- peinture plafond d'une classe maternelle (dégâts des eaux)
- chauffe-eau à changer (devis à venir)
- classe C.E. repeinte complètement

- cantine : plaque 4 feux changée + 2 tables en inox (pour répondre aux normes de conformité) en place depuis le 15 septembre.

Projets : fenêtres à changer
Effectif : petite progression.

*** Travaux :**

- Le Club du 3ème âge est dans ses murs. La peinture a été donc effectuée avec le concours des membres du Club et des employés municipaux.

- A l'Eglise il faut voir le problème du plafond qui se trouve à proximité du clocher (près de l'entrée générale).

INFORMATIONS DONNEES PAR M. le MAIRE

✓ **Musicoli :**

L'Association regroupe plus d'activités et demande une subvention exceptionnelle de 1 500 F pour l'achat d'une batterie d'occasion. Accord à l'unanimité.

✓ **Photos Aériennes**

Une Société propose des vues aériennes prises depuis un engin téléguidé. La tarif étant trop élevé, les membres du conseil municipal rejette cette proposition.

✓ **Casino**

- la vente est réalisée
- le dossier pour l'autorisation des jeux sera examiné en décembre et une enquête publique va être menée dans les prochains jours.

✓ **Haute Saison**

L'organisme Haute Saison qui doit assurer la promotion de Castéra mène une étude qui coûte 200 000 F financée à hauteur de 40 % par la Région - 40 % par le Département et 20 % par la commune.

En début d'étude il était proposé comme slogan "Castéra station de la Bouche". Ce slogan jugé incomplet, il sera ajouté la remise en forme en rapport avec la nature d'où une nouvelle proposition se rapprochant d'une notion du "sourire". Un logo a été créé.

✓ M. Moure signale la gêne (bruit) et le danger représentés par les poids lourds arrivant d'Auch. M. le Maire signale qu'une étude est actuellement en cours par le Département sur les entrées de Castéra

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 1999

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Vervin et Mlle Lapeyre.

Absent excusé ayant donné procuration : M. Philip

1 - QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée que le versement pour le contingent d'Action Sociale ne sera plus versé au Département mais sera prélevé directement sur la D.G.F. Il y aura donc simplement un changement de chapitre.

La commission du lac avait jugé nécessaire de faire un drainage entre les bâtiments accueil de la base de loisirs et celui de la voile, cette portion étant inutilisable. Un devis établi par la STPAG s'élève à 21 406.50 F TTC. Accord à l'unanimité.

Comme tous les ans, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour le versement de l'indemnité de conseil au Percepteur. Elle se monte pour l'année à la somme de 2 888.98 F Accord à l'unanimité.

Les riverains du Hitton ont demandé que la limitation de vitesse soit limitée à 50 km/h. Il est répondu d'une part que s'agissant d'une route départementale, la demande doit être faite auprès du Conseil Général et d'autre part que la vitesse ne peut pas être limitée à 50 km/h puisqu'il s'agit de la traversée d'un hameau et non d'une agglomération (cf. réponse du département suite à la première pétition). Il est précisé que si le hameau avait été traversé par un chemin communal, la commune aurait pu prendre un arrêté de limitation de vitesse.

Il est demandé que les platanes du Foirail soient taillés tout en laissant des branches qui pourraient les relier. Les employés seront avisés.

2 - VIREMENTS DE CREDITS

- *Office de Tourisme*: il est nécessaire de verser 30 000 F à l'Office de Tourisme afin de pouvoir assurer les traitements ; ceci résulte du fait du caractère de contrat consolidé à durée indéterminée de M. Gaudot et dont la charge incombe totalement à la commune. Cette somme sera prise sur les comptes 60 - 61 et 63 pour un montant de 30 000 F et imputée au compte 6573.

- *Contrat du terroir* : une subvention de 1F/habitant pour le plan de paysage dans le cadre du contrat de terroir avait été demandée mais pas prévue au budget. Elle sera également prélevée sur le compte 60 pour être imputée au compte 6554.

- *Syndicat d'Electrification* : les frais de fonctionnement de ce syndicat, soit 2 000 F, avaient été omis sur le budget. Il y a donc lieu de prévoir cette somme au compte 6554 qui sera défalquée du compte 60.

- *Service des eaux* : l'acquisition d'un véhicule ayant été prévue par délibération du 5 juillet dernier, un emprunt de 70 000F a été réalisé, somme qu'il faut imputer au compte 16 et au compte 21 pour effectuer le mandatement et au compte 66 pour le paiement de la première échéance de l'emprunt. D'autre part, les frais de taxes de l'Agence Adour Garonne sont plus élevés que prévus initialement au budget. Il faut donc prévoir une augmentation de crédit de 22 500 F au compte 637 qui se matérialise par une diminution de crédit aux comptes 164 - 005 et 006. D'autre part, le prêt accordé par l'Agence Adour Garonne, à taux zéro, pour la réfection du réseau d'eau du village sera remboursé sur deux années : 1999 et 2000.

- *Base de loisirs* : Afin de permettre le paiement des prestations de service à M. Cugini, il faut procéder à une diminution de crédit au compte 6062 pour 1 000F et une augmentation de la même somme au compte 6218.

3 - OPERATION CHEQUE-LIRE à l'ECOLE

Cette opération est organisée par l'ADPL (Association pour le développement d'une politique de lecture) afin de pouvoir offrir un livre aux enfants pour Noël sous forme d'un chèque-lire. Le coût de l'opération s'élève à 2 360 F (118 élèves x 20 F). Les livres acquis seront conservés à l'école. Accord à l'unanimité.

4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire précise qu'il fut convié à plusieurs reprises à des réunions d'information sur la procédure de constitution d'une communauté de communes. Il souligne notamment la forte majoration de la DGE pour la réalisation de travaux. D'autres réunions vont suivre pour compléter l'information. La constitution de la communauté doit se réaliser avant la fin 99, et ce avec un périmètre bien précis ; pour l'instant il serait calqué sur le canton de Valence avec l'apport d'autres communes intéressées comme Jégun, Lavardens. L'assemblée reconnaît volontiers que l'extension de ce périmètre hors canton serait souhaitable et surtout qu'il faut continuer la discussion.

5 - INDEMNITES DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Il est demandé à l'assemblée d'accorder l'indemnité de logement aux instituteurs sur la base fixée par le Préfet soit 1291F/mois. Accord à l'unanimité.

6 - ASSURANCE CNP

C'est une assurance qui garantit les risques statutaires du personnel. La réglementation des marchés publics impose notamment aux conseils municipaux de se prononcer année par année sur la teneur de ces contrats. D'autre part, le Centre de Gestion se propose de créer à partir du 1er janvier 2000 un service d'aide et d'assistance à la gestion de ces contrats. Accord à l'unanimité pour la signature de ces contrats et la convention de gestion par le Centre de Gestion .

7 - LOTISSEMENT DU TOIT FAMILIAL

L'étude demandée à la DDE pour la réalisation d'un lotissement de huit maisons sur un terrain communal à Bissins va être transmise à l'architecte des Monuments de France pour accord.

Il reste toutefois à réaliser un bornage complet périphérique du terrain ; le devis présenté par M. Clerc Xavier s'élève à 11 517.30 F.

8 - MISE AUX NORMES DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Pour des raisons de sécurité évidente, M. le Maire a fait établir un devis par la SEM Gers pour une remise aux normes de la Mairie avec quelques aménagements supplémentaires. Ainsi toute la partie électrique serait refaite, la chaufferie serait remplacée, un nouvel escalier serait bâti dans l'autre coin arrière de l'édifice, une galerie serait transformée en salle de réunion, la salle du bas serait rénovée avec création d'office pour traiteur, bar. Enfin de larges baies vitrées éclaireraient le rez-de-chaussée.

Pour le financement, il est espéré une DGE (Etat) allant de 30 à 50 % sur le hors taxe ; peut s'y ajouter dans certains cas un supplément de subvention émanant de la Région ou du Département.

Accord à l'unanimité pour :

- effectuer la demande de D.G.E.
- désigner la SEM Gers pour la poursuite de l'étude
- désigner Mme NUNZI-LAFAGE comme architecte.

C'est la commission des travaux qui assurera le relais dans la réalisation du projet.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1999

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Marès, Moure, Vervin .

Absents excusés ayant donné procuration : Mlle Lapeyre, MM Gauthier, Philip et Ramounéda

1 -ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 F aux sinistrés des départements de l'Aude, des Pyrénées Orientales et du Tarn, subvention qui serait virée à la Croix Rouge. Cette somme sera prévue au compte 6573 en diminuant d'autant le compte 6556 (indemnités de logement). Accord à l'unanimité.

2 - COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire fait un historique sur le projet de création d'une communauté de communes. M. Martin, Président du Conseil Général et Conseiller Général de notre canton, avait souhaité que se mette en place une structure qui aurait pu dépasser le cadre du canton. Les communes de Jégun, Lavardens, Mensencôme et Gondrin, notamment, auraient pu être rattachées.

Au fil des réunions qui se sont tenues depuis quelques mois, une très grande majorité des communes du canton de Valence a proposé de garder, dans un premier temps, les limites de ce canton. Castéra-Verduzan et Larroque-Saint-Sernin auraient voulu un périmètre plus étendu comme cela avait été pressenti au début. Bonas et Maignaut-Tauzia ne désirent pas se rattacher à la communauté.

La tendance actuelle est plutôt une certaine réserve des différentes municipalités : on ne sent pas un courant fort pour mener à bien cette opération. Beaucoup de points inquiètent : la fiscalité, la perte de certaines taxes et dotations au profit de la communauté de communes, l'asservissement des petites communes pour les plus grandes.

En tout état de cause, il faudrait fixer le périmètre de cette communauté (ensemble des communes participantes) et les statuts pour la fin décembre ce qui paraît difficilement réalisable pour obtenir la D.G.E. en 2000.

Le Préfet n'entérinera le projet que lorsque tout sera établi et accepté par l'ensemble des conseils municipaux du périmètre défini

Le but de cette réunion est de fixer maintenant les statuts qui pourraient être débattus dans une prochaine réunion avec les communes concernées

Délégués au Conseil Communautaire :

Tout le monde s'est accordé à dire, au cours des différentes réunions, que toute commune dont la population est inférieure à 500 habitants aurait un délégué. Ensuite un autre délégué serait désigné par tranche de 500 habitants (Castéra-Verduzan avec 844 habitants aurait 2 délégués).

Le Conseil Municipal se prononce favorable à cette représentativité à l'unanimité.

↳ La fiscalité :

Pour la fiscalité, deux solutions sont proposées :

- la fiscalité additionnelle où une quatrième taxe serait payée par le contribuable.
- la taxe professionnelle unique (TPU) : à l'heure actuelle toutes les communes ont des taux de taxe professionnelle différents et l'objectif est de les faire converger tous vers un taux commun. L'opération serait menée sur 8 ans. Toutefois les communes continueraient à recevoir la taxe professionnelle qu'elles percevaient à l'année N-1 de la création de la communauté.

Si la taxe professionnelle d'une commune augmentait, c'est la communauté des communes qui en bénéficierait ; ce qui pose problème à Castéra puisque tout laisse à penser qu'avec les projets qui vont se réaliser sous peu, une augmentation considérable de la T.P est prévisible.

Mais il existe une solution possible pour ne pas avoir à reverser dans le pot commun toute la TP supplémentaire. La communauté de communes peut reverser 80% de l'augmentation de la TP à la commune bénéficiaire. Cette mesure, appelée Dotation de Solidarité, ne peut être inscrite dans les statuts mais reconduite tous les ans avec accord de la majorité des membres du Conseil Communautaire. Elle peut être également supprimée.

Le Conseil Municipal décide d'adopter cette Taxe Professionnelle Unique (TPU) à condition que la Dotation de solidarité soit mise en place pour ne pas pénaliser les efforts de Castéra. Ce sera une condition à la poursuite des discussions.

Compétences à transférer à la Communauté : Il y en a deux qui sont obligatoires :

1- aménagement de l'espace :

* élaboration d'un schéma directeur (étude) ; il est intéressant pour une grande zone ou une zone urbaine

* soutien aux actions pour le maintien des services : ceci semble mieux convenir à notre structure rurale : retenu à l'unanimité.

2 - Action de développement économique :

- * zones artisanales
- * thermalisme
- * tourisme
- * équipements pour loisirs (hippisme)

Compétences optionnelles :

Le Conseil Municipal a décidé de retenir, à l'unanimité, 4 des 5 options possibles avec par ordre de priorité pour une discussion ultérieure :

- 1 - Action Sociale
- 2 - Equipement culturel et scolaire
- 3 - Voirie dans son ensemble
- 4 - Protection de l'environnement et traitement des déchets.

En conclusion, M. le maire informe que les communes, en accord sur les compétences à transférer à la communauté, définiront alors un périmètre qui sera validé par le Préfet. Les Conseils Municipaux entérineront ensuite la structure définitive par un vote.

FOYER DES JEUNES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Un petit bilan pour chaque section :

Section Pétanque :

25 licenciés séniors cette année, soit 5 de plus que l'an passé. Il faut continuer dans cette voie si l'on ne veut pas voir cette activité disparaître. Voici les résultats des Castérois au Championnat du Gers :

↳ tête à tête :

- éliminatoire secteur le 10 avril à l'hippodrome de Baron : 3 qualifiés : Conquet - Liarès - Ragonnet,
- au Championnat du Gers, Conquet et Liarès ne sortent pas de la poule et Ragonnet perd en 1/32^e de finale.

↳ Triplette :

- éliminatoire secteur le 02 mai à Fleurance : Dulhoste, Ragonnet et Fernandez perdent la partie qualificatrice.

-Liarès, Conquet et Marès perdent en 1/4 de finale du secteur et se qualifient pour le Championnat du Gers où ils perdent en poule.

↳ Doublette :

- éliminatoire secteur le 16 mai à Jégun pas de Castérois de qualifié.

↳ Concours officiles à Castéra :

- le vendredi en nocture (21 h)
 - . le 09/07/99 : 11 doublettes
 - . le 23/07/99 : 24 doublettes
 - . le 06/08/99 : 14 doublettes

En même temps avaient lieu les concours avec les non-licenciés : 10 à 15 doublettes

- le dimanche à 14 h 30
 - . le 29/08/99 : 26 triplettes
 - . le 03/10/99 : 13 doublettes et... beaucoup de pluie.

Section quilles :

Pas de problème cette année. Nous avons organisé 6 concours qui ont tous bien marché. Les vacanciers s'intéressent de plus en plus à ce sport qu'ils découvrent et qui les passionne. De plus, nous avons organisé 3 concours de Palet Gascon et un Triathlon (quille - pétanque - palet) qui ont connu un grand succès.

Le calendrier des rencontres 2000 est déjà établi en accord avec la Fédération. Voici les dates :

- dimanche 5 juin - 15 h - quilles
- vendredi 07 juillet - 21 h - quilles
- vendredi 28 juillet - 21 h - quilles
- dimanche 06 août - 15 h - palet gascon
- vendredi 16 août - 21 h - triathlon
- samedi 19 août - 15 h - quilles
- lundi 21 août - 15 h - palet gascon
- vendredi 25 août - 21 h - quilles
- dimanche 03 septembre - 15 h - palet gascon

Début 2000 aura lieu l'Assemblée Générale qui permettra de renouveler les licences. Un repas sera également organisé pour les licenciés des Quilles et de la Pétanque. La date n'a pas encore été retenue. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le responsable, M. Jean-Louis Gabouloff au 05 62 68 11 04.

Section Buvette :

La saison s'est bien déroulée, ponctuée par les animations (belote, rallye vide-grenier..). Nous vous communiquerons les chiffres lors de l'Assemblée Générale.

Castérois, vous avez pu constater la destruction de la buvette du Parc, mais soyez sans inquiétude, un projet est actuellement à l'étude et sera bienrôt proposé à la Municipalité.

Section fête :

L'édition 1999 de la fête de Castéra a été un succès de par sa fréquentation et ses innovations. Le vendredi soir, la soirée "Tchiki-Tchiki" a permis de reverser 650 F à l'association Sid'Accueil. Cet argent servira à la lutte contre le Sida (prévention, accompagnement, action diverses...). La course cycliste UFOLEP, le samedi après-midi, a attiré de nombreux coureurs et visiteurs et le spectacle cabaret Parissimo a drainé un public de tout âge. Le seul point noir de cette fête a été l'incident au feu d'artifice. L'enquête suit son cours. Les mesures de sécurité ayant été respectées, la responsabilité du Comité des Fêtes ne sera pas engagée.

En revanche, nous somme peu nombreux et avons besoin de renfort. **Alors si vous êtes jeunes et fêtards, si vous aimez votre village et voulez vous investir dans la vie associative, contactez-nous ! on RECRUTE !!**

Le Foyer des Jeunes (toutes sections) tiendra son Assemblée Générale début 2000.

*Toute l'Equipe du Foyer
vous présente
ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2000
A bientôt pour un nouveau millénaire de festivités !!*

COMITE CANTONAL CROIX-ROUGE CLAE-CLSH

SECTION HUMANITAIRE :

L'année 1999 aura été une année où la CROIX ROUGE FRANCAISE a été malheureusement très sollicitée : mobilisation pour les réfugiés du KOSOVO, les catastrophes naturelles.

Le Comité Cantonal remercie toutes les personnes qui ont participé à ces actions, aux collectes pour la Banque Alimentaire d'AUCH et qui ont également répondu présent lors de la campagne d'Adhérents.

La collecte qui a été organisée pour les sinistrés des départements de l'Aude, des Pyrénées Orientales et du Tarn a permis de récolter une somme de 10 600 F se répartissant comme suit : Mairie : 2 000 F - Comité Croix Rouge : 1 000 F - particuliers : 7 600F. Merci à tous.

CENTRE DE LOISIRS :

La fréquentation moyenne du CLSH "Les P'tits Débrouillards" pour l'été 1999 est en nette progression avec une moyenne de 27 enfants/jour en juillet et août. Les enfants viennent principalement de Castéra et des environs mais nous recevons aussi des petits vacanciers qui découvrent ainsi les joies de l'accueil gersois.

Le CLAE propose toujours ses ateliers entre 12 h et 13 h 30 (couture, bricolage, perles, peinture...). Les garderies du matin et du soir sont en pleine expansion, on y constate une forte augmentation du nombre de petits (3-6ans).

Au programme 2000 :

- animations et activités les mercredis et vacances scolaires
- sorties luge, ski de fond, patinoire, canoë, camping, walibi..
- en été : un séjour à thème et baignades au lac, mini-camps etc...

ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS

Dans le dernier bulletin municipal nous vous parlions de la préparation de la Foire à la Brocante. Elle s'est déroulée le 1er août et a accueilli une trentaine d'exposants et de nombreux visiteurs. Ce fut un réel succès grâce à l'organisation de Didier Gefflaut.

Comme chaque année, une opération commerciale est organisée le temps des fêtes. Quinze commerçants y participent. Vous pourrez gagner un camescope d'une valeur de 3 000 F. et 18 bouteilles de champagne. Les tirages au sort se dérouleront début janvier. D'autres lots sont à gagner chez les commerçants.

L'illumination du village pour cette période de fête nous tenait à coeur. Nous avons donc sollicité toutes les associations castéroises, la Municipalité et le Conseil Général. Tous ont répondu présents et nous les en remercions sincèrement. Grâce à leur aide, nous avons pu investir dans du matériel que nous comptons améliorer chaque année afin que tout le village soit illuminé.

La décoration du village est l'affaire de tous. Aussi, nous aimerions monter une commission où toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître auprès de l'Association.

Nous tenons à remercier et féliciter les employés municipaux et tout particulièrement Jean-François Zumalacarregui et Ludovic Devalle pour tout le travail accompli.

Enfin, l'Association tiendra son Assemblée Générale dans le courant du mois de janvier. Ce sera l'occasion de présenter les professionnels installés récemment à Castéra.

*Les Commerçants et Artisans vous présentent leurs meilleurs voeux
pour cette nouvelle année 2000*

OFFICE DE TOURISME

Le 14 décembre 99 s'est tenu à la mairie une réunion de présentation et d'information du projet de développement thermal à laquelle la population était conviée.

La soirée s'est déroulée en présence de :

1 - Acteurs institutionnels :

- * M. Pierre Espiet qui a rappelé la genèse du projet
- * M. Roger Barbe, Directeur des Services du Conseil Général, qui a fait le point sur l'investissement et la gestion des thermes
- * Mme Marie-Noëlle Blanquier, chargée de Mission Thermalisme pour le Conseil Régional a présenté la politique thermale régionale et celle appliquée à Castéra.

2 - Acteurs économiques et techniques :

- * M. Jean-Luc Guiraud, du cabinet Haute-Saison pour la présentation de la campagne de communication,
- * M. Bernard Ramounéda, Président de l'Office de Tourisme, a exprimé son souhait d'une implication forte des acteurs professionnels, commerçants...au développement de la station.
- * Mme Marielle Gaudois, Directrice de ODOST, a exposé le projet d'installation du laboratoire pharmaceutique.

Un des thèmes forts de communication retenu pour identifier la station est : *la bouche*

- symbole riche touchant à la santé, à la séduction et au plaisir
- porteur dynamique et de modernité.

L'axe de communication retenu est : *le sourire* (l'eau redonne le sourire)

La proposition du logo (présenté en couverture) est étudié pour être commun à l'établissement thermal, l'office de tourisme, la mairie et le laboratoire pharmaceutique. En effet, les produits dentaires vendus en pharmacie prêteront cette identification.

Le demi cercle blanc représente le sourire - le trait bleu l'eau.

Nos projets dans l'immédiat :

- la réalisation de la nouvelle brochure de la station
- la présence au salon du Tourisme de Toulouse les 4,5 et 6 février.

Lors des journées nationales du Téléthon les 3 et 4 décembre il a été collecté 4 803 F.

***Le Président et le Personnel de l'Office de Tourisme
vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.***

"LA PETITE PIERRE" - La Peyrette à Jégun

*< < Comment va la petite Pierre ,
Elle tourne, elle tourne... > >*

Au chapitre des "nouveauautés"

La Cie KIROUL travaille à une version définitive de son spectacle "La Porte des Songes" qui sera présenté à Toulouse au Grenier Théâtre, du 9 au 13 février 2000. La nouvelle version a été réécrite par Eric Durnez, écrivain installé dans le Gers. La Porte des Songes a reçu le soutien du Conseil Régional.

Nous montons un dossier en vue d'intégrer notre projet dans les contrats de pays et d'être aidés par l'Europe.

La Petite Pierre pourrait alors accueillir des résidences, des spectacles.. mais.. affinons notre dossier et croisons les doigts.

Au chapitre des rencontres

Les Maires de Castéra-Verduzan, Cézán, Jégun et Lavardens ont répondu présents à l'invitation de la Petite Pierre et se sont réunis pour faire le point sur ses activités, ses projets. Le tout dans une ambiance très détendue et conviviale.

La Petite Pierre a rencontré les responsables des associations locales (Foyer, Comité des Fêtes) pour proposer ses interventions lors de manifestations, dans la mesure de ses possibilités. Nous renouvelons ici nos propositions.

Au chapitre des remerciements

Nous remercions les castérois, commerçants et artisans qui nous soutiennent financièrement, physiquement en devenant amis de la Petite Pierre. Leur aide nous est très précieuse.

Au chapitre des ateliers et stages

* Plusieurs ateliers fonctionnent cette année, des tout-petits aux adultes et leur fréquentation est en forte hausse.

* Un calendrier de stages ouverts à tous a été dressé.

A noter :

Un stage *clown* les 22 et 23 février, un stage de *théâtre pour les enfants* du 28 février au 1er mars et du 24 au 26 avril., un stage de *Bouffon* en février, un stage d'*Ecriture* en mars..

Inscriptions dès maintenant !

Et,
en cette fin et début de millénaire,
la Petite Pierre adresse à chacun tous ses vœux
de
Bonheur et de Santé ! -

CLUB "BEAU SOLEIL" - LES AINES RURAUX

L'année 1999 a été riche en événements pour le Club Beau Soleil.

Tout d'abord l'aménagement d'un superbe local mis à notre disposition par la Municipalité.

Nos voyages, en particulier ceux du Tyrol et des Gorges du Tarn, nous ont laissé à tous de merveilleux souvenirs.

Nos lotos ont obtenu de bons résultats. Nous remercions toutes les personnes qui nous aident à leur bon fonctionnement. En raison des travaux à la Mairie de Castéra, les deux premiers lotos de l'an 2000 (2 avril et 24 mai) auront lieu à la salle des Fêtes d'Ayguetinte.

Comme d'habitude, les jeudis après-midi nos adhérents se réunissent pour des parties de cartes, jeux de société et un petit goûter.

Nos randonnées pédestres bi-mensuelles attirent de plus en plus de participants. Le 4 décembre, dans le cadre du Téléthon, plus de trente marcheurs étaient au rendez-vous.

Pour rester en forme et dynamique, la gymnastique nous rassemble deux fois par semaine et nous permet de passer un agréable moment. Si comme nous, vous aimez bouger, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Nous vous communiquons ci-dessous la composition du nouveau bureau, suite à notre Assemblée Générale du 11 décembre dernier :

Co-Présidents : Mme Marie MARCOU et M. Pierre GUINLE

Vice-présidente : Mme Odette MARES

Trésorière : Mme Ida COMINOTTI

Trésorière Adjointe : Mme Denise BASTITA

Secrétaire : Mme Yvette TREVISI

Secrétaire Adjointe : Mme Soslange CASTERAN

**Le Club Beau Soleil souhaite à toutes et à tous
une excellente année 2000 !**

LA SAINT-HUBERT CASTEROISE

Déjà la saison de chasse touche à sa fin et il convient de faire un premier bilan.

En ce qui concerne le gibier, on a pu percevoir un léger mieux pour le lièvre, même si la progression est très sensible. Un lâcher de reproducteurs a été réalisé en janvier dernier ; cette opération sera reconduite cette année.

Le gibier de tir prit encore une part prépondérante dans la saison qui s'achève : les perdreaux gris et les faisans firent mieux que se défendre puisque certains résistèrent pratiquement jusqu'à la fermeture.

Le gibier de passage fut très discret et notamment les palombes qui n'hibernent plus sur notre secteur.

Dans le cadre du GIC une opération de destruction des nuisibles (renards) est menée sur deux jours (12 décembre 99 et 9 janvier 2000). Jégun et Saint-Puy sont les sites choisis cette année.

Le plan de chasse au chevreuil a commencé en septembre 99, avant l'ouverture du lièvre : il va se poursuivre dès le 8 janvier prochain.

***Toute la Saint-Hubert
vous exprime ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.***

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

Ce 20ème bulletin municipal correspond au passage à l'an 2000. L'occasion pour les sapeurs pompiers Castérois de vous présenter leurs meilleurs voeux pour cette nouvelle année et surtout de vous remercier pour la générosité dont vous avez fait preuve durant la traditionnelle tournée des calendriers. Soyez en remerciés du fond du coeur.

L'année 1999 aura encore été chargée pour les soldats du feu. Tout d'abord de par son activité. En effet, ce n'est pas moins de 120 interventions réalisées par les bénévoles du centre de secours. Une activité en hausse par rapport à 1998., avec malheureusement une augmentation sensible des accidents de la circulation.

Pour mener à bien ses interventions, le centre, dont l'axe prioritaire est la formation, aura encore cette année tenu ses engagements. Plus de 600 heures de stages, réparties en 12 formations différentes. Bien sûr, tout ceci en dehors des heures de travail... "rognées" sur les loisirs et bien évidemment la famille. Dans le même temps, le centre de Castéra aura été choisi à 6 reprises pour l'organisation de stages départementaux. Il faut remercier les sapeurs pompiers qui donnent beaucoup de temps à la formation pour assurer au mieux leurs missions.

Année 1999 qui sera également importante pour le centre puisque son secteur d'intervention vient de s'agrandir avec en 1er appel, Bonas, Castéra et Cézán, mais aussi Ayguetinte que nous partageons avec Valence et Rozès avec Vic-Fezensac. Nouvelle couverture opérationnelle voulue par décision des différents conseils municipaux.

Afin de mieux répondre aux différentes interventions, avec du matériel plus performant, et en correspondance avec le programme départemental d'attribution des matériels, le centre a vu son parc véhicule changé. Cet automne, c'est une voiture neuve qui est arrivée, ce qui constitue un petit évènement puisque c'est la première fois qu'un véhicule neuf est attribué au centre de Castéra. Autre attribution : un VSAB (véhicule de secours aux asphyxiés et blessés), certes pas neuf mais qui sera nettement plus récent. En ce qui concerne l'ancien il sera transformé en V.T.U (véhicule tous usages). Autre matériel neuf, un groupe de désincarcération léger, là aussi dans un souci de répondre plus rapidement et plus efficacement dans les délais d'interventions. Un gros effort de notre direction a été également réalisé pour l'habillement mais aussi en petit matériel médical .

Mais le souci majeur, et là chacun le comprendra, viendra du casernement. Pour permettre un meilleur fonctionnement dans les années à venir (quand on voit le temps passé pour les formations, les interventions ou tout simplement la vie du centre) , et en accord avec M. le Maire, un projet de construction d'un nouveau centre a été soumis à notre direction. Cette démarche s'inscrit dans une

suite logique du développement du centre. Ce projet s'inscrit également dans le cadre du développement de la commune et les sapeurs pompiers, comme tout un chacun, doivent être en mesure de disposer d'un outil de travail performant. Ce dossier est suivi de très près en espérant obtenir dans les plus brefs délais une réponse favorable.

Malgré tout, les sapeurs pompiers ont continué à participer à l'animation du village, avec au mois d'avril l'organisation du 1er championnat départemental de VTT, au mois de juillet la journée portes ouvertes, mais aussi une action auprès de l'école de Castéra. Il est difficile en quelques lignes de résumer l'activité de cette année mais sachez amis castérois, que vous pouvez compter sur le dévouement de vos sapeurs pompiers.

Le Centre de Castéra recherche des bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans le service public, reconnu au niveau national. Alors, si vous avez 18 ans et plus n'hésitez pas à prendre contact avec Jean-Jacques Rinaldi au 05 62 68 12 59 ou par courrier. Sachez que suite à un récent sondage, les services d'incendie et de secours arrivent en tête des services publics les mieux notés.

LES VOIX DES SOURCES

L'année 1999 s'achève sur une note très positive pour notre groupe.

Les concerts ont été très réussis : Castelnau-d'Auzan, Urgosse, Castéra-Verduzan où 300 personnes ont fait cause commune avec les choristes, puis ce fut le 8 août à Flaran où les voûtes ont vibré au son de la musique de Fabienne Gélas, notre pianiste, et les chants gospels. En septembre, à Pau et Auch, nous avons eu le bonheur d'accompagner Manda Djinn, cette grande dame internationale du gospel jazz rythmond-blues.

Plusieurs mariages ont permis de mieux faire connaître notre groupe de gospel..

Après notre participation au Téléthon organisé à Castéra, nous avons fini l'année par un concert organisé à Sainte-Bernadette contre la peine de mort.

Notre récompense cette année a été la réalisation d'un C.D dont la vente à chaque représentation connaît un énorme succès. On peut également se le procurer chez les commerçants ou chez Colette Cominotti.

Projection pour l'année 2000 :

- stage d'initiation à la rythmique et apprentissage de nouveaux chants par Max Zita qui participera avec les "Gospel Voice" au concert que nous organisons le 9 juin à Castéra.
- plusieurs mariages entre juin et septembre sont prévus.

***Les Voix des Sources souhaitent à tous les Castérois
une bonne et heureuse année 2000
et leur donnent rendez-vous le 9 juin pour partager ensemble
un moment de bonheur et d'émotion***

BASKET BALL CASTEROIS

Cette année deux nouvelles recrues sont venues compléter la formation de l'équipe I qui évolue en nationale 3. Il s'agit de Moustapha OUATTARA et Yannick SANS.

Malgré tous les efforts, l'équipe fanion passe le cap de l'inter-saison à la 7ème place. L'équipe II a quelques difficultés à démarrer son championnat.

Honneur aux séniors filles qui caracolent en tête de leur poule avec tous leurs matchs gagnés.

Au niveau des jeunes, 7 équipes sont engagées, pour certaines en championnat départemental et d'autres en région. Cela fait 80 enfants de 4 à 17 ans, issus de Castéra-Verduzan et des communes avoisinantes, Beaucaire, Préchac, Réjaumont, Saint-Puy etc.. qui viennent s'initier ou bien se perfectionner à l'école de basket de Castéra.

Le 11 décembre une soirée a été organisée, rassemblant la majorité des enfants, pour une présentation au public venu nombreux les applaudir et soutenir l'équipe I qui jouait son dernier match de l'année.

Une autre manifestation est à l'étude pour fin avril, début mai avec l'organisation d'un tournoi sur plusieurs jours à Castéra-Verduzan, pour des équipes poussins et cadets de la région. Nous vous tiendrons au courant.

Toutes les équipes, joueuses, joueurs, supporters et dirigeants du club de Basket de Castéra-Cézan vous souhaitent une bonne et heureuse année 2000!!!

FOOTBALL CLUB CASTEROIS

La fin du millénaire nous donne l'occasion de dresser un bilan et définir les objectifs pour l'avenir.

Notre association peut s'enorgueillir de son âge puisque nous allons fêter son 10ème anniversaire cette année.

Depuis 1990 le club de football a marqué de son empreinte la vie sportive castéroise. Nous sommes fiers en cette fin de siècle de pouvoir offrir aux jeunes une structure fonctionnelle. : terrain municipal, des vestiaires opérationnels et un lieu de convivialité d'après match.

10 ans déjà ! les premiers échanges de ballon ont eu lieu à l'hippodrome ou nous avons tracé en son milieu un terrain. Quatre années plus tard le terrain municipal fut construit, un grand pas en avant fut réalisé, l'établissement thermal faisait office de vestiaire et nous permettait un bon accueil des équipes visiteuses. Aujourd'hui le club possède des vestiaires flambants neufs. Ceux-ci ont été construits en grande partie par les joueurs sous l'impulsion et les conseil de Francis Estingoy, président du club et entrepreneur de maçonnerie aidé par des piliers du club : Barbier C., Biffi JP, Darlot JP, Gay P., Kaufmann Cl., Ladois R., Moulédous S. et Ulian G.. Les matériaux et les travaux de finition ont été financés par la municipalité.

En ce début du siècle une rénovation de la bodéga est envisagée. Son aménagement nécessite beaucoup de temps et de travail. Ce lieu de convivialité permet d'accueillir les jeunes et tous les castérois. sur ce dernier point, je suggère à la municipalité actuelle de réfléchir sur un projet à long terme : celui d'un "club house" regroupant toutes les associations. Cette structure nouvelle permettrait de mieux rassembler les associations castéroises.

En attendant peut être ces futures réalisations, le club enregistre des résultats satisfaisants puisque l'équipe senior caracole en tête de son championnat. Les débutants, quant à eux, suivent assidûment les stages organisés par le district de football.

Cette jeunesse qui assurera la relève des anciens peut à tout moment prendre contact avec le secrétaire du club au 05 62 68 10 21 (S. Vervin).

Et pour fêter son dixième anniversaire le club offre gratuitement la licence jeune pour l'année 2000. Les dirigeants veulent ainsi marquer cette nouvelle ère et souhaitent à tous une bonne année 2000.

SOCIETE HIPPIQUE

En ce début d'année, la Société Hippique de Castéra-Verduzan présente ses meilleurs voeux à tous les castéroises et castérois. Que l'an 2000 apporte à chacun bonheur, santé et réussite.

Doyenne des associations locales avec ses 116 années d'existence, la société Hippique a connu une saison 1999 en demi teinte avec plusieurs réunions déroulées par mauvais temps et même par temps exécrable pour la clôture le lundi 4 octobre.

Pour cette année le programme hippique comporte deux nouveautés :

- tout d'abord une nouvelle réunion de galop, plat et obstacles se déroulera en octobre ce qui portera le nombre de journées de courses à huit.

- enfin un deuxième quartet + régional PMU été accordé aux sociétés de 1ère catégorie nationale. Pour Castéra il sera organisé le lundi 21 août dans le cadre de la fête locale.

D'ailleurs en cette année 2000, le comité souhaite que la fête se déroule ce jour-là à Baron, si cela peut s'harmoniser avec le programme élaboré par le comité des fêtes. Ce pourrait être pour de nombreux castérois l'occasion de faire connaissance avec l'hippodrome local dont le cadre ombragé est très apprécié par les nombreux vacanciers et turfistes qui s'y retrouvent chaque été.

Sur le plan technique, sa piste en cendrée est réputée dans tout le grand sud-ouest. Si les chevaux logés ou venant à l'hippodrome la foule tous les jours de l'année, des amateurs de footing ou de marche à pied y vont régulièrement pour parfaire leur forme physique.

Le comité n'y est pas opposé, tout au contraire, mais souhaite que les intéressés se fassent connaître, une fois pour toutes, une petite note d'information sur ce que l'on peut faire et ne pas faire leur sera alors remise.

Sans qu'il y ait un lien avec ce qui précède, la Société hippique, forte d'une cinquantaine de membres, serait heureuse d'accueillir de nouveaux sociétaires qui participeraient avec les autres à l'organisation des réunions de courses et bien entendu à la fête annuelle de la société qui se déroule sur l'hippodrome. N'hésitez pas à nous rejoindre, pour un essai, et si l'ambiance vous plaît, vous resterez. A bientôt!

Voici le programme 2000 :

- dimanche 2 juillet
- lundi 3 juillet
- lundi 24 juillet
- mercredi 16 août
- lundi 21 août
- mercredi 23 août
- lundi 2 octobre
- samedi 14 octobre

Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

